

XXII. Cet avis entraîna toutes les voix : cependant le sénatus-consulte ne put être rédigé, les consuls prétendant que ce n'était point l'objet de la délibération. Depuis, le prince proposa lui-même le décret ; et il fut arrêté que, désormais, on n'agitait plus, dans le conseil des alliés, de faire rendre dans le sénat des actions de grâces aux proconsuls ou aux préteurs, et qu'on n'enverrait aucune députation pour cet objet. Sous les mêmes consuls, le tonnerre consuma le gymnase, et une statue en bronze de Néron s'y liquéfia au point de perdre sa forme. Un tremblement de terre détruisit en grande partie Pompéi, ville considérable de la Campanie ; la vestale Lélia mourut, et l'on choisit à sa place une Cornélia, de la branche des Cossus.

XXIII. Sous le consulat de Memmius Régulus et de Verginius Rufus, Poppée donna à Néron une fille, qu'il reçut avec des transports extraordinaires ; il la surnomma Augusta, ainsi que sa mère. Les couches se firent à Antium, colonie où lui-même était né. Dès les premiers temps, le sénat avait fait des vœux solennels pour la grossesse de Poppée ; on en fit alors de nouveaux, et on les acquitta tous ; on y ajouta des prières publiques. On décerna un temple à la Fécondité, des combats religieux pareils à ceux d'Actium ; il fut ordonné qu'on élèverait aux deux Fortunes des statues d'or qui seraient placées sur le trône de Jupiter Capitolin, et qu'on célébrerait à Antium, pour les Claudes et pour les Domitius, des jeux du cirque, comme en célébrait à Boville pour les Jules : toutes choses qui restèrent sans exécution, l'enfant étant mort à quatre

XXII. Magno assensu celebrata sententia, non tamen senatusconsultum perfici potuit, abnuentibus consulibus ea de re relatum. Mox, auctore principe, sanxere ne quis ad concilium sociorum referret, agendas apud senatum propretoribus proconsulibus grates, ne quis ea legatione fungeretur. Iisdem consulibus, Gymnasium ietu fulminis conflagravit, effigiesque in eo Neronis ad informæ æs liquefacta. Et motu terræ, celebre Campaniæ oppidum, Pompei, magna ex parte proruit. Defunctaque virgo vestalis Lælia, in cuius locum Cornelia ex familia Cossorum capta est.

XXIII. Memmio Regulo et Virgino Rufo consulibus, natam sibi ex Poppææ filiam Nero ultra mortale gaudium accepit, appellavitque Augustam, dato et Poppææ eodem cognomento. Locus puerperio colonia Antium fuit, ubi ipse generatus erat. Jam senatus uterum Poppææ commendaverat diis, vota que publice susceperat, quæ multiplicata exsolutaque. Et additæ supplicationes templumque Fecunditati, et certamen ad exemplar actiæ religionis decretum ; utque Fortunarum effigies aureæ in solio Capitolini Jovis collocarentur ; ludicrum circense, ut Juliæ genti apud Bovillas, ita Claudiæ Domitiæque apud Antium ederetur : quæ fluxa fuere, quartum intra mensem defuncta infante.

mois. Sa mort donna lieu à de nouvelles adulations ; on lui décerna les honneurs d'une déesse, le pulvinar, un temple avec un prêtre ; et Néron se montra aussi immodéré dans son affliction qu'il l'avait été dans sa joie. Lorsque, immédiatement après les couches, tout le sénat courut en foule à Antium, on défendit à Thraséas de paraître ; et cet affront, l'infailible avant-coureur de sa perte, Thraséas l'essuya avec une fermeté inébranlable. Quelques jours après, Néron se vanta, dit-on, chez Sénèque, de s'être reconcilié avec Thraséas ; et Sénèque dit à Néron qu'il l'en félicitait. Ce mot faisait honneur aux deux grands hommes, et mettait leurs jours en péril.

XXIV. Au commencement du printemps, les ambassadeurs parthes arrivèrent avec des instructions et une lettre de Vologèse. Ce monarque écrivait que, « renonçant à discuter ses droits sur l'Arménie, tant de fois débattus, il lui suffisait que les dieux, au jugement desquels les nations les plus puissantes devaient se soumettre, eussent livré aux Parthes la possession de ce royaume, non sans honte pour les Romains ; dernièrement, les Parthes n'avaient-ils pas tenu Tigrane investi ? et, depuis, maîtres de la vie de Pétus et de celle des légions, ils avaient, en consentant à les laisser partir, donné assez de preuves de valeur ; ils en avaient donné aussi de modération ; Tiridate n'aurait point refusé de venir à Rome recevoir le diadème, s'il n'eût été retenu par la dignité du sacerdoce ; mais il se rendrait au camp ; là, au pied des enseignes et des images du prince, en présence des légions, il viendrait inaugurer son règne. »

XXV. Une pareille lettre surprit d'autant plus que Pétus mandait

Rursusque exortæ adulationes, consentium honorem divæ et pulvinar ædemque et sacerdotem. Atque ipse, ut lætitiæ, ita mœroris immodicus egit. Annotatum est, omni senatu Antium sub recentem partum effuso, Thrasæam prohibitum immoto animo prænuntiam imminentis cædis contumeliam excepisse. Secutum dehinc vocem Cæsaris ferunt qua reconciliatum se Thrasææ, apud Senecam, jactaverit, ac Senecam Cæsari gratulatum : unde gloria egregiis viris et pericula gliscebant.

XXIV. Inter quæ, veris principio, legati Parthorum mandata regis Vologesis, litterasque in eandem formam, attulere : « se priora et toties jactata super obtinenda Armenia nunc omittere, quoniam dii, quamvis potentium populorum arbitri, possessionem Parthis, non sine ignominia romana, tradissent. Nuper clausum Tigranem ; post Pætum legionesque, quum opprimere posset, incolumes dimisisse. Satis approbatam vim ; datum et lenitatis experimentum. Nec recusaturum Tiridatem accipiendi diademati in Urbem venire, nisi sacerdotii religione attineretur. Iturum ad signa et effigies principis, ubi legionibus coram, regnum auspicaretur. »

XXV. Talibus Vologesis litteris, quia Pætus diversa, tanquam rebus integris,

tout le contraire, et qu'à l'entendre rien n'était décidé. Un de nos centurions avait accompagné les ambassadeurs; on le questionna sur l'état où se trouvait l'Arménie: sa réponse fut que les Romains l'avaient entièrement évacuée. Néron sentit alors toute la dérision des barbares, qui demandaient ce qu'ils avaient pris; et il tint conseil, avec les premiers citoyens, sur le parti qu'on prendrait, ou d'une guerre hasardeuse ou d'une paix désolante. Il n'y eut qu'une voix pour la guerre. La conduite en fut confiée à Corbulon, qui, depuis tant d'années, avait une si grande connaissance de ses soldats et de ses ennemis. On avait éprouvé trop de chagrins de Pétus pour s'exposer à l'incapacité de quelque autre. Les ambassadeurs furent congédiés avec un refus, adouci toutefois par des présents, pour leur laisser l'espoir que Tiridate n'eût pas échoué comme eux, s'il fut venu faire sa demande en personne. On chargea Cincius de l'administration civile en Syrie, en conservant à Corbulon tout le département militaire; et l'on ajouta à ses troupes la quinzième légion, que Marius Celsus lui amena de la Pannonie. On écrivit aux tétrarques et aux rois, ainsi qu'aux préfets et aux procureurs, et à ceux des prêteurs qui commandaient dans les provinces voisines, d'obéir aux ordres de Corbulon; il reçut un pouvoir presque égal à celui que le peuple romain avait donné à Pompée dans la guerre des pirates. Pétus s'inquiétait sur le sort qui l'attendait à son retour. Néron se contenta de l'assaillir de quelques plaisanteries, et lui dit à peu près « qu'il lui pardonnait sur-le-champ, de peur qu'étant si prompt à s'alarmer, une plus longue inquiétude n'altérât sa santé. »

scribebat, interrogatus centurio qui cum legatis advenerat « quo in statu Armenia esset, » omnes inde Romanos excessisse respondit. Tum intellecto Barbarorum irrisu, qui peterent quod eripuerant, consuluit inter primores civitatis Nero, bellum anceps an pax inhonesta placeret: nec dubitatum de bello. Et Corbulon, tot per annos militum atque hostium gnarus, gerendæ rei præficeretur, ne cujus alterius inscitia rursus peccaretur, quia Pæti pigerat. Igitur irriti remittuntur, cum donis tamen, unde spes fieret non frustra eadem oraturum Tiridaten, si preces ipse attulisset. Syriæque exsecutio Cincio, copiæ militares Corbuloni, permissæ; et quintadecima legio, ducente Mario Celso, e Pannonia adjecta est. Scribitur tetrarchis ac regibus præfectisque et procuratoribus, et qui prætorum finitimas provincias regebant, jussis Corbulonis obsequi; in tantum ferme modum aucta potestate, quem populus romanus Cn. Pompeio, bellum piraticum gesturo, dederat. Regressum Pætum, quum graviora metueret, facetiis insectari satis habuit Cæsar, his ferme verbis: « ignoscere se statim, ne tam promptus in pavorem longiore sollicitudine ægresceret. »

XXVI. Cependant Corbulon fait passer en Syrie la quatrième et la douzième légion, qui, après la perte de leurs meilleurs soldats et l'extrême abattement des autres, paraissaient peu capables de servir; et, les ayant remplacées par la sixième et la troisième, vieux corps bien complets, et aguerris par beaucoup de campagnes et de succès, il marche sur l'Arménie. Il joint à ces légions la cinquième, qui, restée dans le Pont, n'avait point partagé le désastre; la quinzième, qu'on venait de lui amener, l'élite des vexillaires de l'Illyrie et de l'Égypte, tout ce qu'il y avait de cavalerie et d'infanterie alliées, avec les auxiliaires des rois. Le rendez-vous était à Mélitène, où il se proposait de passer l'Euphrate. Là, dans une assemblée générale, après des lustrations solennelles, il harangue son armée; il parle en termes magnifiques de la puissance de l'empereur, et de tout ce qu'il avait exécuté sous ses auspices, rejetant tous les malheurs sur l'inexpérience de Pétus, et les entraînant tous par sa grande réputation, qui, dans un guerrier, tenait lieu d'éloquence.

XXVII. Il prit la route par où Lucullus avait pénétré jadis, et fit rouvrir tous les passages que le temps avait refermés. On ne fut pas longtemps sans voir arriver des députés de Tiridate et de Vologèse, qui venaient traiter de la paix. Loïn de rejeter leurs propositions, il fait partir avec eux des centurions chargés d'instructions conciliantes: « On n'en était pas venu au point qu'il fallût se faire une guerre implacable: la fortune avait été souvent pour les Romains, quelquefois pour les Parthes; ce qui était pour tous une leçon contre l'orgueil: il valait donc bien mieux pour Tiridate recevoir en présent un royaume que le fer n'eût pas ravagé, et, pour

XXVI. At Corbulon, quarta et duodecima legionibus, quæ fortissimo quoque amisso et ceteris exterritis, parum habiles prælio videbantur, in Syriam translatis sextam inde ac tertiam legiones, integrum militem et crebris ac prosperis laboribus exercitum, in Armeniam ducit. Addiditque legionem quintam, quæ, per Pontum agens expertis cladis fuerat, simul quintadecimanos, recens adductos, et vexilla delectorum ex Illyrico et Ægypto, quodque alarum cohortiumque, et auxilia regum in unum conducta apud Melitenen, qua transmittere Euphraten parabat. Tum lustratum rite exercitum ad concionem vocat, orditurque magnifica de auspiciis imperatoris rebusque a se gestis, adversa in inscitiam Pæti declinans; multa auctoritate, quæ viro militari pro favenda erat.

XXVII. Mox iter L. Lucullo quondam penetratum, apertis quæ vetustas obseperat, pergit. Et, venientes Tiridatis Vologesisque de pace legatos haud adspersatus, adjungit iis centuriones, cum mandatis non immitibus: « non enim adhuc eo ventum, ut certamine extremo opus esset. Multa Romanis secunda, quædam Parthis evenisse, documento adversus superbiam: proinde et Tiridati conducere intactum vastationibus regnum dono accipere; et Volo-

Vologèse, chercher le bien de sa nation dans une alliance avec Rome, plutôt que dans des dévastations qu'on saurait bien lui rendre. Corbulon n'ignorait ni les dissensions intestines, ni l'indomptable férocité des nations qu'ils avaient à gouverner. Son empereur, au contraire, jouissait partout d'une paix inaltérable, et n'avait qu'eux pour ennemis. » Aux négociations Corbulon joint la terreur; il chasse de leurs demeures les mégistanes arméniens, qui avaient donné l'exemple de la révolte; il détruit leurs châteaux de fond en comble : dans la plaine, sur la montagne, chez les puissants et les faibles, il porte également l'effroi.

XXVIII. Tout barbares qu'ils étaient, les Parthes n'avaient pas même d'animosité contre Corbulon, bien loin de sentir pour lui la haine qu'on ressent pour un ennemi, et ils ne doutaient pas de sa bonne foi dans le conseil qu'il leur donnait. D'ailleurs, Vologèse n'était point pour les partis extrêmes : il demande une cessation d'hostilités pour une certaine étendue de pays; Tiridate demande un jour et un lieu pour conférer. Les barbares ayant choisi, pour le jour, le plus prochain, et, pour le lieu, celui où ils venaient d'assiéger Pétus et ses légions, parce qu'il leur retraçait des événements heureux, Corbulon ne s'y refusa point, dans l'idée que le contraste rehausserait sa gloire. Car il ne se faisait point une peine de l'humiliation de Pétus, comme il le fit bien voir lorsqu'il choisit le fils même de ce Pétus, tribun de soldats, pour commander le détachement qui alla ensevelir les restes de cette malheureuse journée. Le jour convenu, Tibère Alexandre, chevalier romain de la première classe, qu'on avait donné à Corbulon pour l'aider dans cette guerre, et Vivianus Annius, son propre gendre, qui n'avait pas

gesen melius societate romana, quam damnis mutuis, genti Parthorum consulturum. Scire, quantum intus discordiarum, quamque indomitas et praeferoce nationes regeret. Contra imperatori suo immotam ubique pacem, et unum in bellum esse. » Simul consilio terrorem adicere, et megistanas armenios, qui primi a nobis defecerant, pellit sedibus, castella eorum excindit : plana, edita, validos invalidosque, pari metu complet.

XXVIII. Non infensum, nedum hostili odio, Corbulonis nomen etiam Barbaris nabebatur, eoque consilium ejus fidem credebant : ergo Vologeses neque atrox in summam, et quibusdam praefecturis inducias petit. Tiridates locum d'cmque colloquio poscit. Tempus propinquum, locus in quo nuper obsessae cum Pæto legiones erant, quum a Barbaris delectus esset ob memoriam lætioris sibi rei, non est a Corbulone vitatus, ut dissimilitudo fortunæ gloriam auget. Neque infamia Pæti agebatur : quod eo maxime patuit, quia filio ejus, tribuno, ducere manipulos atque operire reliquias malæ pugnae imperavit. Die pacta, Tiberius Alexander, illustris eques romanus, minister bello datus, et Vivianus Annius, gener Corbulonis, nondum senatoria ætate, sed pro

encore l'âge sénatorial, mais qui faisait les fonctions de lieutenant de la cinquième légion, se rendirent au camp de Tiridate par honneur pour ce prince, et afin qu'il ne craignît plus rien pour sa personne avec de pareils otages. Les deux chefs prirent chacun vingt cavaliers. Le roi, apercevant Corbulon, descendit le premier de cheval; et Corbulon ne tarda point à en faire autant. Ayant mis tous deux pied à terre, ils se donnèrent la main.

XXIX. Le Romain félicita le jeune Parthe d'avoir renoncé aux moyens hasardeux, pour prendre un parti plus avantageux et plus sûr. Tiridate, après un long préambule sur la noblesse de sa maison, ajouta, d'un ton moins fastueux, qu'il irait donc à Rome, pour y donner à leur César une gloire nouvelle, celle de voir un Arsacide suppliant, sans avoir été vaincu. On convint que Tiridate déposerait au pied de la statue de Néron toutes les décorations royales, pour ne les reprendre que de la main de Néron même, et ils terminèrent l'entrevue en s'embrassant. A quelques jours de distance, les deux armées parurent dans un appareil superbe; d'un côté, les Parthes rangés par escadrons et avec toutes les décorations de leur pays; de l'autre, les légions romaines avec leurs enseignes, leurs aigles brillantes et les statues de leurs dieux, formant comme un temple. Au centre, s'élevait sur le tribunal une chaire curule, qui soutenait la statue de Néron. Tiridate s'avance, immole des victimes suivant l'usage, détache de son front le diadème, et le pose au pied de la statue : spectacle qui excita dans tous les esprits des émotions profondes, que redoublait l'image, encore présente à leurs yeux, de tant de Romains massacrés ou assiégés dans leur propre camp :

legato quintæ legionis impositus, in castra Tiridatis venire, honore ejus, ac ne metueret insidias, tali pignore. Viceni dehinc equites assumpti. Et, viso Corbulone, rex prior equo desiluit; nec cunctatus Corbulone; sed pedes uterque dextris miscuere.

XXIX. Exin Romanus laudat juvenem, omissis præcipitibus, tuta et salutaria capessentem. Ille, de nobilitate generis multum præfatus, cetera temperanter adjungit : « iturum quippe Romam, laturumque novum Cæsaris decus, non adversis Parthorum rebus, supplicem Arsaciden. » Tum placuit Tiridaten ponere, apud effigiem Cæsaris, insigne regium, nec nisi manu Neronis resumere : et colloquium osculo finitum. Dein, paucis diebus interjectis, magna utrinque specie, inde eques compositus per turmas et insignibus patriis, hinc agmina legionum steterunt fulgentibus aquilis signisque et simulacris deum, in modum templi. Medio tribunal sedem curulem, et sedes effigiem Neronis, sustinebat. Ad quam progressus Tiridates cæsis ex more victimis, sub atum capite diadema imagini subjecti : magnis apud cunctos animorum motibus, quos agebat insita adhuc oculis exercituum romanorum cædes aut obsidio :

« Quel changement ! Tiridate se montre en spectacle aux nations, suppliant, et, peu s'en faut, captif ! »

XXX. La gloire satisfaite, Corbulon se piqua de courtoisie; il donna des festins splendides. Il se faisait un plaisir de répondre à toutes les questions du roi sur les objets nouveaux qui l'avaient frappé, « pourquoi les centurions venaient-ils annoncer les gardes qu'on relevait? pourquoi la trompette sonnait-elle au moment de finir le repas? pourquoi l'autel élevé devant l'augural? les feux qu'on y tenait toujours allumés? » Parlant de tout avec cet enthousiasme qui exagère, il laissa le monarque rempli d'admiration pour nos usages antiques. Tiridate, à la veille d'un si grand voyage, demanda quelque temps pour aller voir ses frères et sa mère; en attendant, il laissa sa fille en otage, et écrivit à l'empereur pour l'assurer de sa soumission.

XXXI. Du fond de la Médie, où il avait été chercher Pacorus, il revint à Ecbatane trouver Vologèse, qui n'avait pas négligé les intérêts de son frère. Il avait envoyé un exprès à Corbulon, pour demander, en son propre nom, « qu'on n'exigeât de Tiridate rien qui pût avoir l'air de l'asservissement; qu'il ne remit point son épée; que les gouverneurs des provinces ne lui refusassent point de l'embrasser, ne le fissent point attendre à leurs portes; et qu'à Rome il eût les mêmes honneurs que les consuls. » Assurément Vologèse, accoutumé à l'orgueil asiatique, connaissait bien peu les Romains, qui, n'estimant du pouvoir que la réalité, en dédaignent les petites.

XXXII. Néron, cette année, étendit aux nations des Alpes maritimes les privilèges du Latium. Il assigna aux chevaliers romains

« at nunc versos casus; iturum Tiridaten ostentui gentibus, quanto minus quam captivum? »

XXX. Addidit gloriæ Corbulo comitatem epulasque: et, rogitante rege causas, quoties novum aliquid adverterat, ut, iustitia vigiliarum per centurionem nuntiari, convivium buccina dimitti, et structam ante augurale aram subdita face accendi; cuncta in majus attollens, admiratione prisca moris affectit. Postero die spatium oravit, quo tantum itineris aditurus, fratres ante matremque viseret; obsidem interea filiam tradit, litterasque supplices ad Neronem.

XXXI. Et digressus Pacorum apud Medos, Vologesen Ecbatanis, reperit, non incuriosum fratris; quippe et propriis nuntiis a Corbulone petierat, « ne quam imaginem servitii Tiridates perferret; neu ferrum traderet, aut complexu provincias obtinentium arceretur, foribusve eorum adsisteret; tantisque ei Romæ, quantus consulibus, honor esset. » Scilicet externæ superbiæ sueto non inerat notitia nostri; apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur.

XXXII. Eodem anno, Cæsar nationes Alpium maritimarum in jus Latii trans-

des places au-devant du peuple, dans le cirque, où, auparavant, ils restaient confondus; car la loi Roscia ne leur accordait les quatorze bancs qu'au théâtre. Il donna de nouveaux spectacles de gladiateurs, aussi magnifiques que les premiers; mais on vit des sénateurs et des femmes du premier rang se dégrader sur l'arène.

XXXIII. Sous le consulat de Caius Lécianus et de Marcus Licinius, la passion de monter sur les théâtres publics entraînait chaque jour plus violemment Néron; car il n'avait encore chanté qu'à ses Juvénales, dans ses appartements ou dans ses jardins, devant des spectateurs trop peu nombreux, et sur un théâtre trop resserré, selon lui, pour une aussi belle voix. N'osant toutefois débiter à Rome, il choisit Naples, ville presque grecque; et il se flattait qu'après cet essai, passant dans la Grèce même, et remportant ces brillantes couronnes consacrées par l'antiquité, sa grande renommée éveillerait enfin l'enthousiasme des citoyens. On rassembla la populace de Naples, et, avec les habitants des villes voisines, qu'avait attirés le bruit de cette nouveauté, avec tous ceux qui composent le cortège ou la maison du prince, auxquels on joignit des compagnies de soldats, on remplit la vaste étendue du théâtre.

XXXIV. Il y arriva un événement que la plupart jugeaient sinistre, et que Néron regardait plutôt comme une faveur du ciel et un bienfait des dieux. Après le spectacle, tout le peuple étant à peine sorti, l'édifice s'éroula, en sorte qu'il n'y eut personne de blessé. Néron remercia les dieux par des hymnes dont il composa

tulit. Equitum romanorum locos sedilibus plebis anteposuit apud Circum; namque ad eam diem indiscreti inibant, quia lex Roscia nihil, nisi de quatuordecim ordinibus, sanxit. Spectacula gladiatorum idem annus habuit, pari magnificentia ac priora. Sed feminarum illustrium senatorumque plures per arenam cœditi sunt.

XXXIII. C. Lecanio, M. Licinio consulibus, acriore in dies cupidine adigebatur Nero promiscuas scenas frequentandi: nam adhuc per domum aut hortos cœcinerat, Juvenalibus ludis quos, ut parum celebres et tantæ voci angustos, spernebat. Non tamen Romæ incipere ausus, Neapolim, quasi græcam urbem, delegit: « inde initium fore, ut transgressus in Achaïam, insignesque et antiquitus sacras coronas adeptus, majore fama studia civium eliceret. » Ergo contractum oppidanorum vulgus, et quos e proximis coloniis et municipiis ejus rei fama civerat, quique Cæsarem per honorem aut varios usus sectantur, etiam militum manipuli, theatrum Neapolitanorum complent.

XXXIV. Illic, plerique ut arbitrabantur, triste, ut ipse, providum potius et secundis numinibus, evenit: nam, egresso qui adfuerat populo, vacuum et sine ullius noxa theatrum collapsum est. Ergo, per compositos cantus, grates

la musique, et dans lesquels il célébrait le bonheur même de ce dernier événement. Avant de traverser l'Adriatique, il s'arrêta à Bénévent, où Vatinius donnait un spectacle de gladiateurs, qui attirait un grand concours. Ce Vatinius fut une des plus grandes monstruosité de ce temps. Apprenti cordonnier, ses hideuses difformités et ses basses bouffonneries en firent d'abord le jouet de la cour; depuis, ses délations contre les plus vertueux citoyens lui donnèrent un crédit, des richesses énormes, et un pouvoir de nuire qui l'éleva au-dessus des plus pervers.

XXXV. Tout en contemplant ces fêtes assidûment, au milieu même des voluptés, Néron ne ralentissait point ses crimes. Ce fut, en effet, dans ce moment que Torquatus Silanus fut réduit à se tuer, parce qu'à l'illustration des Junius il joignait le tort d'être l'arrière-petit-fils d'Auguste. On ordonna aux accusateurs de lui reprocher « de la prodigalité dans ses largesses, ce qui ne lui laissait d'autre ressource qu'une révolution; d'avoir chez lui des hommes qu'il qualifiait de secrétaires, d'intendants, de trésoriers généraux, titres réservés au rang suprême, et qui en décelaient la prétention. » Tous ses affranchis de confiance furent arrêtés et jetés en prison. Au moment d'être condamné, Torquatus se coupa les veines des bras; et Néron ne manqua pas de dire, suivant l'usage, que Silanus, quoique coupable, et désespérant avec raison de pouvoir se justifier, aurait eu sa grâce, s'il eût attendu la clémence de son juge.

XXXVI. Peu de temps après, renonçant, pour le moment, au voyage de Grèce (pour quel motif, on l'ignore), Néron revint à

diis, atque ipsam recentis casus fortunam celebrans, petiturusque mœris Adriæ trajectus, apud Beneventum interim consedit, ubi gladiatorum munus a Vatino celebre edebatur. Vatinius inter fredissima ejus aulæ ostenta fuit, su-trinæ tabernæ alumnus, corpore detorto, facetiis scurrilibus; primo in contumelias assumptus, dehinc optimi cujusque criminatione eo usque valuit, ut gratia, pecunia, vi nocendi, etiam malos præmineret.

XXXV. Ejus munus frequentanti Neroni, ne inter voluptates quidem a sceleribus cessabatur. Iisdem quippe illis diebus, Torquatus Silanus mori adigitur, quia, super Junie familiæ claritudinem, divum Augustum atavum ferebat. Jussi accusatores objicere, « prodigum largitionibus, neque aliam spem quam in novis rebus esse; quin eum homines habere, quos ab epistolis et libellis et rationibus appellet, nomina summæ curæ et meditamenta. » Tum intus quisque libertorum vinceti abreptique. Et, quum damnatio instaret, brachiorum venas Torquatus interscidit, secutaque Neronis oratio ex more, « quamvis sotentem et defensionem merito diffusum, victurum tamen fuisse, si clementiam judicis expectasset. »

XXXVI. Nec multo post, ommissa in præsens Achaia (causæ in incerto fuere),

Rome; l'Orient, et surtout l'Égypte, occupaient, en secret, son imagination. Il annonça, dans un édit, « que son absence ne serait pas longue; que le repos et la prospérité de la république n'en souffriraient pas; » et, à l'occasion de ce départ, il monta au Capitole. Là, après avoir rendu ses hommages aux dieux, étant entré aussi dans le temple de Vesta, il fut saisi tout à coup d'un tremblement universel, soit que cet effroi lui fût inspiré par la déesse, ou par ses forfaits, dont le souvenir ne le laissait jamais sans crainte, et il abandonna son dessein. Il dit « que l'amour de la patrie était plus fort que toutes ses résolutions: il avait lu l'abatement des citoyens sur leur visage; il entendait leurs plaintes secrètes sur une si longue séparation; ils n'avaient eu que trop de peine à supporter ses moindres absences, s'étant fait un besoin de la vue de leur prince, qui, seule, les rassurait contre les malheurs imprévus; comme, dans les affections de famille, les plus proches l'emportent, de même le peuple romain avait sur son cœur le plus de droits: il ne pouvait donc résister à ses efforts pour le retenir. » Ces discours, et d'autres semblables, charmèrent le peuple amoureux de plaisirs, et, ce qui est pour lui la première des considérations, craignant pour sa subsistance si le prince s'éloignait. Pour le sénat et les grands, ils ne savaient si Néron ne serait pas encore plus terrible de loin que de près. Quand il fut resté, par cette conséquence naturelle aux grandes frayeurs, ils regardèrent le malheur arrivé comme le pire de tous.

XXXVII. Pour faire croire que rien ne le flattait autant que son séjour à Rome, Néron couvrait de ses festins les places publiques,

Urben revisit, provincias Orientis, maxime Ægyptum, secretis imaginationibus agitans. Dehinc edicto testificatus « non longam sui absentiam, et cuncta in republica perinde immota ac prospera fore, » super ea protectione adiit Capitolium. Illic veneratus deos, quum Vestæ quoque templum inisset, repente cunctos per artus tremens, seu numine exterrente, seu facinorum recordatione nunquam timore vacuus, deseruit inceptum, « cunctas sibi curas amore patriæ leviores » dictitans: « vidisse civium mœstos vultus, audire secretas querimonias, quod tantum aditurus esset iter, cujus ne modicos quidem egressus tolerarent, sueti adversum fortuita adspectu principis refoveri. Ergo, ut in privatis necessitudinibus proxima pignora prævalerent, ita populum romanum vim plurimam habere, parendumque retinenti. » Hæc atque talia plebi volentia fuere, voluptatum cupidine, et, quæ præcipua cura est, rei framentariæ angustias, si abesset, metuenti. Senatus et primores in incerto erant procul an coram atrocior haberetur; dehinc, quæ natura magnis timoribus, deterius credebant quod eveneret.

XXXVII. Ipse, quod fidem acquireret nihil usquam perinde lætum sibi, publicis locis struere convivia, totaque Urbe quasi don o uti. Et celeberrimæ

et il semblait que Rome entière fût son palais. De tous ces repas, célèbres par leur somptuosité, le plus remarqué fut celui qu'ordonna Tigellinus, que je cite pour ne plus revenir sur ces prodigalités. On équipa, sur l'étang d'Agrippa, un radeau que d'autres bâtiments faisaient mouvoir, et sur lequel on servit le festin. Les navires, couverts d'or et d'ivoire, avaient pour rameurs tous les jeunes courtisans, rangés suivant leur âge et leurs talents pour la débauche. On avait rassemblé le gibier de tous les pays et les poissons de toutes les mers. Les bords de l'étang étaient garnis de maisons infâmes, remplies des plus illustres Romains; de l'autre côté, on voyait des courtisanes toutes nues. On donna d'abord des danses et des pantomimes obscènes; ensuite, à mesure que l'obscurité gagna, tout le bois qui était auprès, et les maisons d'alentour, étincelèrent d'illuminations, et retentirent de chants. Néron s'y souilla par toutes sortes d'abominations; et l'on eût cru qu'il avait épuisé tous les genres de dépravation, si, quelques jours après, il n'eût choisi, dans ce vil troupeau d'infâmes débauchés, un nommé Pythagore, qu'il prit pour époux, avec toute la pompe d'un mariage solennel. L'empereur reçut le voile des épouses; on n'oublia ni les aruspices et la dot, ni le lit et les torches nuptiales; enfin, on étala publiquement tout ce qu'avec les femmes même on couvre des voiles de la nuit.

XXXVIII. On ne sait s'il faut accuser le hasard ou Néron du désastre qui arriva ensuite (car l'un et l'autre a été dit par les historiens). Ce fut le plus cruel et le plus terrible que le feu eût jamais causé à Rome. L'incendie commença dans la partie du cirque

*luxu fama que epulæ fuere quas a Tigellino paratas, ut exemplum, referam, ne sæpius eadem prodigentia narranda sit. Igitur in stagno Agrippæ fabricatus est ratem, cui superpositum convivium aliarum tractu navium moveretur: naves auro et ebore distinctæ; remigesque exoleti, per tetates et scientiam libidinum, componebantur; volucres et feras diversis e terris, et animalia maris, Oceano abusque, petiverat. Crepidinibus stagni lupanaria adstabant, illustribus feminis completa; et contra scorta visabantur, nudis corporibus. Jam gestus motusque obsceni; et, postquam tenebræ incedebant, quantum juxta nemoris, et circumjecta teeta, consonare cantu et luminibus clarescere. Ipse, per licita atque illicita fœdatus, nihil flagitii reliquerat quo corruptior ageret, nisi paucos post dies uni ex illo contaminatorum grege, cui nomen Pythagoræ fuit, in modum solemnium conjugiorum denupsisset. Inditum imperatori flammeum; visi auspices, dos et genialis torus et faces nuptiales: cuncta denique spectata, quæ etiam in femina nox operit.*

XXXVIII. Sequitur clades, forte an dolo principis incertum, nam utrumque auctores prodidere, sed omnibus quæ huic Urbi per violentiam ignium acciderunt gravior atque atrocior. Initium in ea parte Circi ortum quæ Palatino

contiguë au mont Palatin et au mont Célius. Là, les boutiques se trouvant remplies de toutes les matières qui sont l'aliment de la flamme, le feu, violent dès sa naissance, et poussé par le vent, eut, en un moment, enveloppé toute la longueur du cirque, où il n'y avait aucun de ces palais protégés par leur enclos, aucun de ces temples isolés par des murs, rien enfin qui pût retarder sa marche. Courant donc avec impétuosité, ravageant d'abord tout ce qui était de niveau, puis, s'élançant sur les hauteurs, et de là redescendant encore, l'incendie prévint tous les remèdes par la rapidité du mal, et par toutes les facilités qu'y donnaient des massifs énormes de maisons, des rues étroites, irrégulières et tortueuses, comme celles de l'ancienne Rome. D'ailleurs, les lamentations et les frayeurs des femmes, la faiblesse des vieillards et des enfants; les habitants qui se pressaient, ceux-ci pour eux-mêmes, ceux-là pour d'autres, traînant des malades ou les attendant, les uns s'arrêtant, les autres se hâtant; tout ce trouble empêchait les secours; et souvent, tandis qu'ils regardaient derrière eux, ils se retrouvaient investis par devant ou par les côtés; ou bien, s'ils tentaient de se réfugier dans les quartiers voisins, les trouvant déjà la proie des flammes, ils se voyaient encore, à des distances qu'ils avaient jugées considérables, poursuivis par le même fléau. Enfin, ne sachant plus où était le péril, où était le refuge, ils restent entassés dans les rues, étendus dans les champs, quelques-uns ayant perdu toute leur fortune, et n'ayant pas de quoi vivre un jour; d'autres, par amour pour des proches qu'ils n'avaient pu arracher à la mort, pouvant échapper, s'ensevelirent dans les flammes. Et personne n'osait résister; on

*Cælioque montibus contigua est. Ubi per tabernas, quibus id mercimonium inerat quo flamma alitur, simul coeptus ignis et statim validus, ac vento citus, longitudinem Circi corripuit: neque enim domus munimentis septæ, vel templa muris cincta, aut quid aliud moræ interjacebat. Impetu pervagatum incendium plana primum, deinde in edita assurgens, et rursus inferiora populando, anteit remedia velocitate mali, et obnoxia urbe artis itineribus hucque et illuc flexis, atque enormibus vicis, qualis vetus Roma fuit. Ad hoc lamenta paventium seminarum, fessa senum ac rudis pueritiæ ætas, quique sibi, quique aliis consulebant, dum trahunt invalidos aut opperiantur, pars morans, pars festinans, cuncta impediabant: et sæpe, dum in tergum respectant, lateribus aut fronte circumveniebantur; vel, si in proxima evaserant, illis quoque igni correptis, etiam quæ longinqua crederant in eodem casu reperiebantur. Postremo, quid vitarent, quid peterent ambigui, complere vias, sterni per agros: quidam, amissis omnibus fortunis, diurni quoque victus, alii caritate suorum, quos eripere nequiverant, quamvis patente effugio, interiere.*

entendait autour de soi mille cris menaçants qui défendaient d'éteindre; on vit même des gens qui lançaient ouvertement des flambeaux, en criant à haute voix qu'ils en avaient l'ordre, soit afin d'exercer plus librement leur brigandage, soit que l'ordre fût réel.

XXXIX. Pendant ce temps, Néron était resté à Antium; il ne revint à Rome qu'au moment où l'édifice qu'il avait construit pour joindre le palais d'Auguste et les jardins de Mécène fut menacé; et encore ne put-on empêcher que le palais, l'édifice, et tout ce qui les entourait, ne fussent la proie des flammes. Néron, pour consoler le peuple, errant et sans asile, fit ouvrir le champ de Mars, les monuments d'Agrippa, et jusqu'à ses propres jardins; on construisit, à la hâte, des hangars, pour recevoir la partie la plus indigente; on fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines, et le blé fut réduit au plus bas prix; mais tous ces traits de popularité étaient en pure perte, parce qu'il y avait un bruit universellement répandu, qu'à l'instant même de l'embrassement de sa capitale, il était monté sur son théâtre, et y avait chanté la destruction de Troie, comme pour comparer cet ancien désastre à la calamité présente.

XL. Le sixième jour enfin, l'incendie s'arrêta au pied des Esquilies, après qu'on eut abattu une quantité d'édifices, afin que cette mer de feu ne rencontrât plus qu'un champ nu, et, s'il se pouvait, que le vide de l'air. Mais à peine respirait-on de ces alarmes, que le feu se ranima, avec moins de violence, dans des quartiers plus

*Nec quisquam defendere audebat, crebris multorum minis restinguere prohibentium, et quia alii palam faces jaciebant, atque esse sibi auctorem vociferabantur; sive ut raptus licentius exercerent, seu jussu.*

XXXIX. Eo in tempore Nero, Antii agens, non ante in Urbem regressus est quam domui ejus, qua palatium et Mæcenatis hortos continuaverat, ignis propinquaret. Neque tamen sisti potuit, quin et palatium et domus et cuncta circum haurirentur. Sed, solatium populo exturbato et profugo, Campum Martis ac monumenta Agrippæ, hortos quin etiam suos, patefecit: et subitaria ædificia extruxit, quæ multitudinem inopem acciperent; subvectaque utensilia ab Ostia et propinquis municipiis; pretiumque frumenti minutum, usque ad ternos nummos. Quæ quanquam popularia, in irritum cadebant, quia pervaserat rumor, ipso tempore flagrantis Urbis, inisse eum domesticam scenam, et cecinisse trojanum excidium, præsentia mala vetustis cladibus adsimulantem.

XL. Sexto demum die, apud imas Esquilias, finis incendio factus, prorutis per immensum ædificiis, ut continuæ violentiæ campus et velut vacuum cælum occurreret. Necedum posito metu, redibat levius rursus grassatus ignis, pa-

découverts, ce qui fit périr moins de monde, les temples, les portiques consacrés à l'agrément étant moins entassés dans leur chute. Ce nouvel incendie excita encore plus de soupçons, parce qu'il paraît des possessions Émiliennes, qu'occupait Tigellinus. Néron semblait chercher la gloire de bâtir une ville nouvelle et de lui donner son nom. En effet, des quatorze quartiers de Rome, quatre seulement restaient entiers, trois étaient rasés jusqu'au sol; les sept autres offraient à peine quelques vestiges de bâtiments en ruine et à demi brûlés.

XLI. Il serait difficile de compter ce qu'il y eut de maisons, de palais et de temples détruits. Les plus anciens monuments religieux, celui que Servius Tullius avait érigé à la Lune; le grand autel et le temple consacrés par l'Arcadien Évandre à Hercule, alors en Italie; celui de Jupiter Stator, voué par Romulus; le palais de Numa et le temple de Vesta, avec les pénates du peuple romain furent entièrement consumés: sans parler de cet amas de richesses acquises par tant de victoires, et de tous ces chefs-d'œuvre de la Grèce, et d'une foule de manuscrits authentiques, anciens monuments du génie, que nos vieillards se ressouvenaient d'avoir vus, et dont toute la magnificence de la nouvelle Rome n'est pas capable de faire oublier la perte. Quelques-uns observèrent que l'incendie avait commencé le 14 des calendes d'août, jour où les Gaulois avaient pris et brûlé Romæ; d'autres poussèrent même leurs recherches au point de supputer autant d'années, de mois et de jours entre les deux incendies, que du premier à la fondation de Rome.

*tulis magis Urbis locis, eoque strages hominum minor: delubra deum et porticus amenitati dicatæ latius procidere. Plusque infamiæ id incendium habuit, quia prædiis Tigellini Æmilianis proruperat, videbaturque Nero condendæ urbis novæ et cognomento suo appellandæ gloriam quærere. Quippe in regiones quatuordecim Roma dividitur: quarum quatuor integræ manebant, tres solo tenus dejectæ, septem reliquis pauca tectorum vestigia supererant, lacera et semiusta.*

XLI. Domuum et insularum et templorum quæ amissa sunt numerum inire haud promptum fuerit; sed vetustissima religione, quod Servius Tullius Lunæ, et Magna ara fanumque, quæ præsentî Herculi Arcas Evander sacraverat, ædesque Statoris Jovis, vota Romulo, Numæque regia et delubrum Vestæ cum Penatibus populi romani, exusta. Jam opes tot victoriis quæsita, et græcarum artium decora, exin monumenta ingeniorum antiqua et incorrupta quamvis in tanta resurgentis urbis pulchritudine, multa seniores meminerant, quæ reparari nequibant. Fuere qui adnotarent quartodecimo kalendas sextiles principium incendii hujus ortum, quo et Senones captam Urbem inflammaverant; alii eo usque cura progressi sunt, ut totidem annos mensesque et dies inter utraque incendia numerent.

XLII. Néron, du reste, s'établit sur les ruines de sa patrie, et il y construisit un palais moins étonnant encore par l'or et les pierres, embellissements ordinaires et depuis longtemps prodigués par le luxe, que parce qu'on y voyait des champs de blé et des lacs, des espèces de solitudes avec des bois d'un côté, de l'autre, des espaces découverts et des perspectives; le tout exécuté d'après les plans de Sévère et de Céler, qui mettaient leur génie et leur ambition à vouloir obtenir par l'art ce que la nature s'obstinait à refuser, et qui se jouaient des trésors du prince. En effet, ils avaient promis de creuser un canal navigable depuis le lac Avernus jusqu'à l'embouchure du Tibre, à travers un terrain aride ou des montagnes élevées; les marais Pontins, seuls, aux environs, pouvaient fournir de l'eau; le reste était desséché, escarpé, et on ne pouvait rompre cette chaîne de montagnes qu'avec d'inconcevables travaux et bien peu d'utilité. Néron toutefois, qui aimait l'extraordinaire, s'efforça d'ouvrir les hauteurs voisines de l'Avernus et l'on voit encore les traces de ses essais infructueux.

XLIII. Ce que chaque maison laissa de terrain à la ville ne fut point rebâti, comme après l'incendie des Gaulois, au hasard et confusément: on aligna, on élargit les rues; on réduisit la hauteur des édifices; on ouvrit des cours, et l'on ajouta des portiques qui ombrageaient la façade des bâtiments. Néron promit de construire ces portiques à ses frais, de livrer aux propriétaires l'emplacement purgé de tout débris, et de récompenser, en proportion de leur rang et de leur fortune, ceux qui

XLII. Ceterum Nero usus est patriæ ruinis, extruxitque domum, in qua haud perinde gemmæ et aurum miraculo essent, solita pridem et luxu vulgata, quam arva et stagna, et in modum solitudinum hinc silvæ, inde aperta spatia et prospectus; magistris et machinatoribus Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat, etiam quæ natura denegavisset, per artem tentare, et viribus principis illudere. Namque ab lacu Averno navigabilem fossam usque ad ostia tiberina depressuros promiserant, squalenti litore, aut per montes adversos; neque enim aliud humidum gignendis aquis occurrit, quam Pomptinæ paludes: cetera abrupta, aut arenosa; ac, si perumpi possent, intolerandus labor, nec satis causa. Nero tamen, ut erat incredibilium cupitor, effodere proxima Averno juga connixus est, manentque vestigia irritæ spei.

XLIII. Ceterum, Urbis quæ domui supererant, non, ut post gallica incendia, nulla distinctione, nec passim erecta; sed dimensis vicorum ordinibus et latissimarum spatii, cohibitaque ædificiorum altitudine ac patefactis arvis, additisque porticibus, quæ frontem insularum protegerent. Eas porticus Nero sua pecunia exstructurum, purgatasque areas dominis traditurum, pollicitus est. Addidit præmia, pro cujusque ordine et rei familiaris copiis; finivitque tem-

auraient achevé leurs maisons avant un terme qu'il assigna. Il destinait les marais d'Ostie pour recevoir les débris, dont les navires qui avaient transporté les blés sur le Tibre se chargeaient à leur retour. Il fut décidé que certaines parties des édifices seraient construites sans bois, et seulement en pierres d'Albe et de Gabie, qui sont à l'épreuve du feu: de plus, il y aurait, pour l'eau, des inspecteurs qui veilleraient à ce qu'elle ne fût plus interceptée par les particuliers, à ce qu'elle circulât plus abondamment, et en plus de lieux, pour le service public, afin que chacun pût trouver, sous sa main, des secours contre le feu. On arrêta aussi qu'il n'y aurait plus de murs mitoyens, et que chaque maison aurait une enceinte séparée. Ces réglemens, adoptés pour leur utilité, contribuèrent aussi à l'embellissement de la nouvelle ville. Quelques-uns cependant croyaient l'ancienne forme plus convenable pour la salubrité. Ces rues étroites et ces toits élevés ne laissaient pas, à beaucoup près, un passage aussi libre aux rayons du soleil; au lieu que, maintenant, toute cette largeur qui reste à découvert, sans aucune ombre qui la défende, est en butte à tous les traits d'une chaleur brûlante.

XLIV. Telles étaient les mesures que suggérait la prudence humaine: on recourut encore aux expiations pour apaiser les dieux; on consulta les livres de la Sibylle, et, d'après leur réponse, on fit des prières publiques à Vulcain, à Cérès et à Proserpine. Des dames romaines allèrent invoquer Junon, d'abord au Capitole, ensuite sur le rivage de la mer le plus prochain, où l'on puisa de l'eau pour arroser le temple et la statue de la déesse. Les femmes

pus intra quod effectis domibus aut insulis adipiscerentur. Ruderum accipiendo ostienses paludes destinabat, utique naves, quæ frumentum Tiberi subvectasent, onustæ rudere decurrerent. Edificiaque ipsa, certa sui parte, sine trabibus, saxo gabino albanove solidarentur, quod is lapis ignibus impervius est. Jam aqua, privatorum licentia intercepta, quo largior et pluribus locis in publicum flueret, custodes; et subsidia reprimendis ignibus in propatulo quisque haberet; nec communione parietum, sed propriis quæque muris ambirentur. Ea, ex utilitate accepta, decorem quoque novæ urbi attulere. Erant tamen qui crederent veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustia itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vaporem rumperebantur; at nunc patulam latitudinem, et nulla umbra defensam, graviore æstu ardescere.

XLIV. Et hæc quidem humanis consiliis providebantur. Mox petita diis piacula, aditque Sibyllæ libri, ex quibus supplicatum Vulcano et Cereri Proserpinæque, ac propitiata Juno per matronas, primum in Capitolio, deinde apud proximum mare: unde husta aqua, templum et simulacrum deæ prospersum